

Présentation au Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE)**Projet du port méthanier RABASKA****1. Introduction**

Le terminal méthanier RABASKA constitue un élément important dans la réduction de l'effet de serre, non pas parce qu'il n'existe aucune émission de gaz, mais parce que celle-ci est de beaucoup inférieure à la quantité de gaz émis par l'utilisation de combustibles dits fossiles. Cet élément est fort important pour atteindre les objectifs du protocole de Kyoto que le Canada a entériné et pour lequel le Québec s'est impliqué de façon sérieuse. C'est pourquoi cette nouvelle source de combustible, le GNL (gaz naturel liquéfié) est appelé à réduire et régulariser l'utilisation de plus en plus massive des carburants comme le mazout et l'essence, surtout dans les complexes industriels. Les effets directs en seraient un degré de pollution amoindri et un prix énergétique global inférieur, ce qui améliorerait la productivité et surtout la rentabilité de nos entreprises. Il agirait aussi comme substitut à l'électricité pour les grandes industries et entreprises, diminuant ainsi la demande d'électricité et la pression sur la hausse des prix à la consommation domestique.

2. Le gaz naturel et la dépendance de l'ouest

Le Québec tire son approvisionnement de l'Ouest canadien. Étant les premiers desservis, les consommateurs de l'Ouest détiennent une priorité sur le marché, ce qui crée une pression à la hausse des prix, à cause de la rareté, dans les provinces de l'Est. C'est ainsi que plusieurs entreprises susceptibles d'utiliser le GNL ont délaissé cette forme d'énergie pour l'énergie fossile polluante ou l'électricité, ce qui crée une rareté et conséquemment une pression à la hausse sur les coûts auprès des particuliers. Il ne faut pas oublier que le Manitoba, riche producteur de pétrole

à partir de sables bitumineux, est autosuffisant et boucle son budget provincial grâce à la vente de cette ressource, notamment dans les provinces de l'est.

L'alternative d'un port méthanier dans l'est diminuerait sensiblement la demande de pétrole et de mazout notamment au Québec et en Ontario, ainsi que la pression sur les prix du GNL provenant de l'Ouest.

3. Le projet Rabaska

Pour nous, lévisiens, la concrétisation d'un investissement de 840 millions \$ ne pourra qu'être salubre pour notre municipalité et la population environnante. Outre la création d'emplois et les retombées en taxes, on peut fort bien imaginer les bienfaits qu'un tel citoyen corporatif pourrait apporter à Lévis.

Si l'on prend pour exemple, la construction de l'aluminerie Luralco, à Deschambault, sur la Rive-Nord, on peut constater que cette société a contribué largement au financement notamment d'équipements médicaux pour le CLSC de l'endroit. Dans le contexte de débordement en santé qu'on connaît depuis des années, cela ne laisse-t-il pas présager des améliorations notables dans ce domaine représentant au-delà de 40 % du budget de l'état québécois. Cette manne pourrait en provenance de RABASKA s'abattre sur notre région, soit sous une forme semblable, soit sous une forme tout à fait différente, mais toujours bénéfique pour les citoyens.

D'ailleurs, on peut déjà constater des bienfaits pour Lévis puisque dans le cadre de la conclusion d'un second protocole avec la municipalité, RABASKA s'est engagé à contribuer au financement du transport en commun. Il s'agit là tout de même de bon augure.

Pourtant, il fut question, lors de l'implantation de Luralco au Québec, l'entreprise songeait à s'établir sur la Rive-Sud de Québec. Mais, suite à l'acharnement des opposants brandissant des chimères de tout acabit, véhiculés encore une fois par des gens plus soucieux de leurs biens personnels que de l'intérêt public, l'entreprise a choisi de s'établir ailleurs malgré les immenses difficultés auxquelles elle a dû faire face et qui étaient pratiquement inexistantes sur le site choisi sur la Rive-sud.

On peut aussi citer d'autres projets d'envergure tels Petresa et Cloverbec qui ont choisi de s'établir ailleurs devant l'acharnement négatif de groupuscules d'intérêts.

Alors, allons-nous encore laisser un autre projet nous filer entre les doigts ? Heureusement, cette fois, des coalitions de citoyens soucieux du développement économique et social se font un devoir de faire connaître les bienfaits du projet RABASKA et la quasi-inexistence d'inconvénients. D'ailleurs, la population lévisienne, mieux informée cette fois, est bien majoritairement en faveur de la réalisation du projet tel que proposé. Les nombreux sondages ne font foi.

4. Conclusion

Le projet RABASKA constitue un avantage indéniable pour la région de Lévis et de Chaudière-Appalaches, sans oublier la Rive Nord, Québec et les environs. Sur le plan économique, le GNL procurera aux industriels établis et à venir dans la région, mais aussi aux particuliers intéressés de transformer leur source de consommation d'énergie une alternative très intéressante et moins polluante que l'énergie fossile. Le GNL aura éventuellement une influence sur la stabilisation des prix de l'électricité.

Du point de vue humain, des emplois de qualité seront créés ce qui assurera des emplois d'avenir et de qualité pour les jeunes travailleurs actuels et ceux qui s'approprient à gagner le marché du travail.

On ne doit pas non plus se priver de l'expertise qui pourra être développée sur notre territoire avec l'établissement éventuel d'institutions destinées à favoriser de nouveaux créneaux d'emploi qui pourront attirer de nouveaux résidents désireux de se spécialiser.

Compte tenu de tenu ces points positifs, mesdames et messieurs les commissaires, je me prononce haut et fort en faveur de la réalisation du projet RABASKA au lieu et à la manière proposés par le promoteur.

Je remercie les commissaires d'avoir bien voulu porter attention à mes propos.



Eve Duchesne

